BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1052

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

532 446 598 RCS Lille Métropole.
NORTIA INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 6000000 EUR.
Adresse : 215, avenue le Notre, 59100 Roubaix.
Précédent propriétaire : 532 446 598 RCS Lille Métropole. **NORTIA INVEST.** 519 995 450 RCS Paris.
SELECTION 1818.
Date de commencement d'activité : 27 mai 2019.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à l'annulation de la fusion nationale simplifiée, Société absorbante : NORTIA INVEST, Forme : SAS, Adresse du siège : 215 avenue Le Nôtre 59100 Roubaix, Capital : 6 000 000€ , Numéro unique d'identification : 532 446 598, Lieu d'immatriculation : RCS Lille Métropole, Société absorbée : SELECTION 1818, Forme : SA, Adresse du siège : 23 rue Royale 75008 Paris, Capital : 1 575 030 €, Numéro unique d'identification : 519 995 450, Lieu d'immatriculation : RCS Paris, Selon l'acte unanime sous seing privé en vue d'annulation de la fusion simplifiée signé le 27/05/2019, déposé au RCS de Lille Métropole et au RCS de Paris le 28/05/2019, il a été rappelé le projet de fusion simplifié du 11/04/2019 déposé au RCS de Lille Métropole et de Paris le 15/04/2019 ainsi que le BODACC faisant courir le délai d'opposition des créanciers du 18/04/2019 pour la société SELECTION 1818 et du 19/04/2019 pour la société NORTIA INVEST. Ladite fusion devait prendre effet le 31/05/2019 et que suite à la possibilité de la perte de l'agrément de l'ACPR par la société NORTIA INVEST, il a été décidé d'annuler l'opération de cette fusion simplifiée. Il n'y aura donc pas de transmission universelle du patrimoine de SELECTION 1818 à NORTIA INVEST ni de dissolution sans liquidation de la société SELECTION 1818. Le dépôt a été déposé au Greffe de Lille et de Paris le 28/05/2019. Pour Avis..